

Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit CA 10 C
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent sanitaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Alfred Kärcher SE & Co. KG Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden

Postfach 160 D - 71349 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0 *Fax:* +49-7195-14-2212

Kärcher S.A.S. 5, avenue des Coquelicots Z.A. des Petits Carreaux F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33 (0) 1 43 99 67 70 Fax: +33 (0) 1 43 39 48 73

Kärcher AG Industriestr. 16 CH - 8108 Dällikon Fon: +41-44-8466-777 Fax: +41-44-8466-712

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Département PCD-D Tel.: +49-7195-14-2548 Fax: +49-7195-14-3164 safetydata@karcher.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

FR



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide méthanesulfonique acide phosphorique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

- F



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Produit de nettoyage.

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
CAS: 5949-29-1 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42-0000	acide citrique monohydraté • Eye Irrit. 2, H319	10-20%
CAS: 75-75-2 EINECS: 200-898-6 Numéro index: 607-145-00-4 Reg.nr.: 01-2119491166-34	acide méthanesulfonique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8 Reg.nr.: 02-2119552461-55-XXXX	ethoxylate d'alcool gras ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	1-5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol © Eye Irrit. 2, H319	1-5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface non ioniques	<5%
parfums	

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 4)



Date d'impression: 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 3)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Rougeurs et irritations des yeux
- · Risques Aucune autre information pertinente disponible.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Anhydre sulfureux (S02)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 (suite page 5)



Date d'impression: 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun :

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués Tenir les emballages hermétiquement fermés

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

7664-38-2 acide phosphorique		
VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³ SSc;	
112-34-5 2-(2-	butoxyéthoxy)éthanol	
VME (France)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm SSc;	



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 5)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
- * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

Tablier Bottes

ED



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés phys	siques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés p	hysiques et chimiques essentielles
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	liquide
Couleur:	rouge
· Odeur :	agréable
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	0,6
· valeur du pH 1 %:	1,8
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C
· Point d'éclair	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	pas applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	$1,085 \text{ g/cm}^3$
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	u) : Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	96 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	3,0 %
VOC (CE)	3,00 %
Teneur en substances solides :	28,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

Dans une solution acqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas compatible aux matieres sensitives aux acides
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus
- · Indications complémentaires :

Si la concentration d'application prescrite est respectée, il n'y a aucun risque de formation d'émulsions stables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
5949-29-1 a	5949-29-1 acide citrique monohydraté		
Inhalatoire	DL50	5.400 mg/kg (souris) (OECD 401)	
75-75-2 acid	75-75-2 acide méthanesulfonique		
Oral	LD50	649 mg/kg (Rat)	
69011-36-5	69011-36-5 ethoxylate d'alcool gras		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)	
7664-38-2 a	7664-38-2 acide phosphorique		
Oral	LD50	2.600 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (can)	
112-34-5 2-	112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Dermique	LD50	2.700 mg/kg (can)	
Inhalatoire	DL50	3.384 mg/kg (Rat)	

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des veux :

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 8)

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : 5949-29-1 acide citrique monohydraté	
	440 mg/l (Leuciscus idus) (OECD 203)
LC50/24 h	1.535 mg/l (Daphnia magna)
LC50/168 h	425 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
LC50/16 h	>10.000 mg/l (Pseudomonas putida)
69011-36-5	ethoxylate d'alcool gras
LC50/96 h	1-10 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	1-10 mg/l (Aquatic plants)
7664-38-2 a	cide phosphorique
LC50/96 h	138 mg/l (Gambusia affinis)
EC50	270 mg/l (bacteria)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
LC50/96 h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1.170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2.850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

69011-36-5 ethoxylate d'alcool gras

Bismuth-act. sup. ≥90 % (mod. OECD 301 E)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 9)

- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 287.000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN3264

(suite page 11)



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,

N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION,

acide méthanesulfonique)

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, methanesulphonic

acid)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$



· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin:

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:
No EMS:
Segregation groups
Stowage Category

80
F-A,S-B
Acids
B

· Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

 $\cdot ADR$

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

(suite page 12)



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

	(suite de la page 1
	ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIA
	ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE E.
	SOLUTION, ACIDE MÉTHANESULFONIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Service établissant la fiche technique : PCD-D
- · Contact :

Département PCD-D Tel.: +49-7195-14-2548 Fax: +49-7195-14-3164 safetydata@karcher.com

(suite page 13)



Date d'impression : 07.06.2019 Numéro de version 3 Révision: 17.08.2017

Nom du produit CA 10 C

(suite de la page 12)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0.011-316.0

CA 10 C/4

2.009

CD